

FIN -

DEC_2026_32
Nomenclature 7.3.1

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 677 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement de l'hôtel d'entreprises de Chérac

Le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu la délibération n°2020-117 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 22 juillet 2020, portant élection du Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu la délibération n°2023-174 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023, transmise au contrôle de légalité le 10 octobre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment le point n°2, qui autorise le Président à « procéder, dans la limite de 5 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; »,

Vu la délibération n°2025-95 du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2025, transmise au contrôle de légalité le 17 avril 2025, relative à l'Acquisition des parcelles cadastrées section ZE n°205 et n°207 sur la commune de Chérac afin de réaliser un hôtel d'entreprises,

Considérant, la nécessité de recourir à un emprunt pour le projet d'Hôtel d'Entreprises à Chérac,

Considérant, que l'offre établie par la Banque Postale ressort comme la meilleure offre à ce jour,

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter un emprunt auprès de la Banque Postale selon les conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 677 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2025

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01 mars 2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 677 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19 février 2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,07 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

ARTICLE 2 : La présente décision est publiée au registre des décisions.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des services de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo et le comptable public assignataire de Saint Jean d'Angély sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

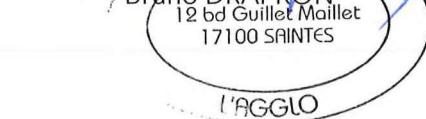
Un exemplaire de cette décision est notifié à l'intéressé.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 21/01/2026
et de sa notification le
et de sa publication le 26 JAN. 2026

Fait à Saintes, le 19 JAN. 2026
Le Président



Bruno DRAPRON
12 bd Guillet Maillet
17100 SAINTES



SAINTES GRANDES RIVES
L'AGGLO